

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

RECU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
- 3 JUIL. 2012

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CASTELSARRASIN - 82

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 28 Juin (28/06/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juin, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Bernard REDON (représenté par M. MOTHEs), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par Mme CAVALIE), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. GAUTHIER), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint,**

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Marie CASTRO est nommée secrétaire de séance.

33 – 28 Juin 2012

**AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) –
MODALITES DE CONCERTATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE
DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 »,

VU le décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux aies de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,

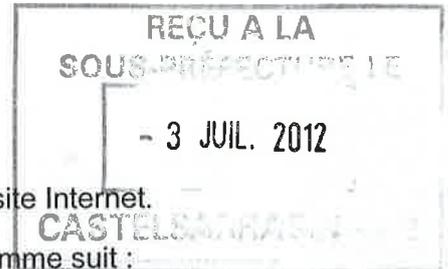
VU la délibération en date du 24 juillet 2008 relative à la mise à l'étude d'un projet de zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

VU la délibération du 18 mars 2011 relative à la passation d'un marché complémentaire pour l'étude Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

CONSIDERANT la loi portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2) venant remplacer les ZPPAUP par les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

CONSIDERANT les modifications apportées par la loi susvisée, le décret d'application du 19 décembre 2011 et la circulaire du 2 mars 2012 sur la procédure d'élaboration de l'AVAP,
CONSIDERANT que ces modifications portent essentiellement sur la définition des modalités de concertation mises en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration de l'AVAP et sur la constitution d'une instance consultative dénommée « commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine »,

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**



- ✓ **DECIDE** d'organiser la concertation avec la population par :
 - La mise en œuvre d'une exposition sur l'AVAP,
 - L'organisation d'une réunion publique,
 - La parution d'articles dans le bulletin municipal et/ou sur le site Internet.

- ✓ **DECIDE** de créer la commission locale AVAP composée comme suit :

Représentants de la ville de Moissac :

- Monsieur le Maire, Jean-Paul NUNZI,
- Madame la première adjointe déléguée à l'urbanisme, Marie CAVALIE,
- Madame l'adjointe déléguée au tourisme et aux aménagements urbains, Hélène DELTORT,
- Monsieur l'adjoint délégué aux finances, Pierre GUILLAMAT,
- Monsieur le conseiller municipal délégué à la culture et au patrimoine, Franck BOUSQUET,
- Monsieur le conseiller municipal délégué au centre culturel, Abdelkader SELAM,
- Monsieur le conseiller municipal, Guy ROQUEFORT.

Représentants de l'Etat :

- Monsieur le Préfet du département ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant.

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Philippe PIEUX, directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE),
- Monsieur Jean-Louis ROUGES, architecte en retraite,
- Monsieur Georges DESQUINES, représentant de l'Association Cantonale Moissagaise des Artisans et Entreprises du Bâtiment (ACMAEB),
- Monsieur Francis CLARMONT, président de l'association des commerçants et artisans de Moissac (AMICA).

Membre avec voie consultative :

- Monsieur l'Architecte des bâtiments de France
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout contrat ou avenant concernant l'élaboration technique de l'AVAP,
 - ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des services de l'Etat, de la région Midi-Pyrénées et du conseil général du Tarn-et-Garonne.

Pour copie conforme
Moissac le 02 juillet 2012
Le Maire,


Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :